



**PREFÈTE DU PAS-DE-CALAIS**

PREFECTURE  
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES  
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Section INSTALLATIONS CLASSEES  
DPI - BPUPE -SIC - FB n° 2016- 189

**INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Commune de LOOS-EN-GOHELLE**

**DEMANDE D' EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE TRANSIT DE MÉTAUX FERREUX ET  
NON FERREUX, DE DEEE ET DE DÉCHETS NON DANGEREUX  
AINSI QU'UN CENTRE DE DÉMONTAGE DE VÉHICULES HORS D'USAGE  
PAR LA SOCIÉTÉ SEOS**

**ARRÊTE PORTANT OUVERTURE  
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE**

LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de Préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

VU la demande présentée par la Sté SEOS dont le siège social est situé au 72, rue Faidherbe à LE-CATEAU-CAMBRESIS (59), en vue d'être autorisée à exploiter une unité de transit de métaux ferreux et non ferreux, de DEEE et de déchets non dangereux ainsi qu'un centre de démontage de véhicules hors d'usage à LOOS-EN-GOHELLE, 1100, route de la Bassée ;

VU les plans produits à l'appui de la demande ;

VU l'ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de LILLE en date du 29 juin 2016 désignant M. Bernard PORQUET, retraité Commandant d'Unité de la Gendarmerie en qualité de commissaire enquêteur et M. André BERNARD, retraité du Ministère de l'écologie, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-10-208 du 27 juillet 2016 organisant la suppléance de M. Dominique KIRZEWSKI, Directeur des Politiques Interministérielles ;

**SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;**

## **ARRETE :**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La demande ci-dessus visée sera soumise à l'enquête publique pendant *33 jours*, du *lundi 12 septembre 2016 au vendredi 14 octobre 2016* inclus.

La Présidente du Tribunal Administratif de LILLE a nommé M. Bernard PORQUET, retraité Commandant d'Unité de la Gendarmerie, commissaire enquêteur et Monsieur André BERNARD, retraité du Ministère de l'écologie, en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

### **ARTICLE 2 :**

Le public pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette installation, en mairie de LOOS-EN-GOHELLE où il est déposé, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Une étude d'impact et l'avis environnemental sont insérés au dossier d'enquête publique.

### **ARTICLE 3 :**

Monsieur Bernard PORQUET, Commissaire-Enquêteur, sera présent à la mairie de LOOS-EN-GOHELLE, siège de l'enquête :

- le lundi 12 septembre 2016 de 9 h à 12 h ;
- le vendredi 23 septembre 2016 de 14 h à 17 h ;
- le jeudi 29 septembre 2016 de 9 h à 12 h ;
- le mardi 4 octobre 2016 de 15h à 18 h ;
- le vendredi 14 octobre 2016 de 15 h à 18 h.

afin de recevoir les observations que pourrait susciter cette exploitation.

Les observations qui lui seront présentées par écrit devront être signées des déclarants, il les annexera au registre d'enquête déposé en mairie de LOOS-EN-GOHELLE.

Celles qui seront rédigées sur le registre d'enquête devront être signées des auteurs.

Celles qui seront faites verbalement seront consignées par lui sur le registre d'enquête déposé en mairie de LOOS-EN-GOHELLE ; il les fera signer par les déposants et, si ceux-ci ne savent pas écrire, les certifiera conformes aux dépositions.

### **ARTICLE 4 :**

L'enquête sera portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches par les soins de la mairie de LOOS-EN-GOHELLE et de celles dont le territoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage : BENIFONTAINE, HULLUCH, LENS et VENDIN-LE-VIEIL.

L'accomplissement de cette formalité sera justifié par un certificat d'affichage.

L'enquête sera également annoncée par les soins de la Préfecture du Pas-de-Calais aux frais du demandeur dans deux journaux locaux diffusés dans le département du PAS-de-CALAIS.

Les publications auront lieu au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et seront rappelées dans les 8 premiers jours de celle-ci.

L'avis d'enquête, le résumé non technique et l'avis environnemental seront mis en ligne sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais - « Publications/Consultation du Public/Enquête Publique/ICPE Autorisation »).

**ARTICLE 5 :**

Le public peut demander des compléments d'informations à Mme Nelly DUDZIAK chargée du suivi du dossier de la Sté SEOS - Tél : 03.27.46.26.85.

**ARTICLE 6 :**

Dès la fin de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui convoquera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera sur place, les observations écrites ou orales, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur retournera le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées et séparément, un rapport relatant le déroulement de l'enquête dans lequel il examinera les observations recueillies, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées.

**ARTICLE 7 :**

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance à la Préfecture - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Ces éléments seront mis à disposition du public sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais « Publications/Consultation du Public/Enquête Publique/ICPE Autorisation » .

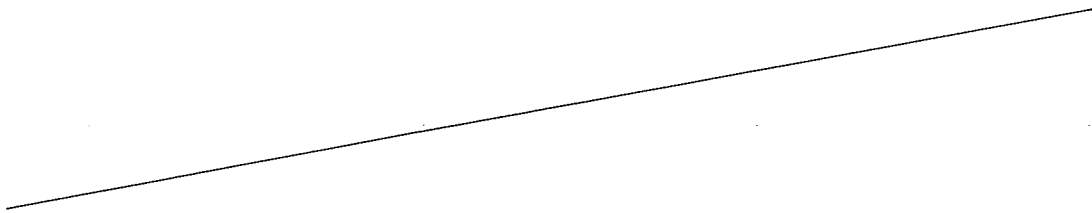
**ARTICLE 8 :**

A l'issue de l'enquête, la Préfète du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

**ARTICLE 9 :**

Les Conseils Municipaux des communes de LOOS-EN-GOHELLE, BENIFONTAINE, HULLUCH, LENS et VENDIN-LE-VIEIL donneront leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

La délibération qui devra intervenir au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête sera transmise à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.



**ARTICLE 10 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, la Sous-Préfète de LENS, les mairies de LOOS-EN-GOHELLE, BENIFONTAINE, HULLUCH, LENS et VENDIN-LE-VIEIL et le Commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le **17 AOUT 2016**

Pour la Préfète,  
Le Directeur délégué par intérim,



  
Stéphane VERBEKE

Copies destinées à :

- Sté SEOS – 72, rue Faidherbe à LE CATEAU CAMBRESIS (59360) ;
- Sous-Préfecture de LENS ;
- Mairies de LOOS-EN-GOHELLE, BENIFONTAINE, HULLUCH, LENS et VENDIN-LE-VIEIL
- M. Bernard PORQUET, 50, rue d'Aire à LILLERS (62190) ;
- M. André BERNARD, 46, rue Roger Salengro à ANZIN-ST-AUBIN ;
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Service Risques à LILLE (courriel) ;
- Tribunal Administratif de LILLE ;
- Dossier ;
- Chrono.
- Archivage